



ROYAUME DE BELGIQUE

ROYAUME DE BELGIQUE

Déclaration délivrée par l'Ambassadeur Philippe Kridleka

Assemblée générale - Gaza - Utilisation du veto

New York, le 04/03/2024

M. le Président,
Excellences,

La Belgique appuie pleinement la déclaration de l'Union européenne et saisit cette occasion pour en renforcer les aspects suivants.

Monsieur le Président,

1. Depuis les terribles attaques perpétrées par le Hamas le 7 octobre et l'escalade militaire qui en a résulté, près de trente mille personnes ont perdu la vie à Gaza. Les **souffrances endurées par la population civile** sont innommables. Plus de 75% de la population gazaouie a été déplacée, souvent à plusieurs reprises. L'ordre civil est anéanti. Le système de santé s'effondre. La famine menace. Les infrastructures de base sont détruites. Un million d'enfants sont confrontés à des traumatismes quotidiens qui laisseront de profondes séquelles. Et n'oublions pas le sort des otages israéliens arrachés à leurs familles et détenus depuis le 7 octobre au milieu de ce champs de bataille. La réponse humanitaire elle-même est à bout de souffle.

2. Aujourd'hui, **une escalade de la violence menace Rafah**, là où plus d'un million de personnes déplacées, affamées et traumatisées se sont entassées dans l'espoir de sauver leur vie. L'intensification des opérations militaires israéliennes à Rafah risque d'aggraver la catastrophe humanitaire et de mettre en péril la stabilité régionale. Cette escalade doit cesser.
3. Dans ces circonstances, **la Belgique déplore l'incapacité du Conseil de sécurité à adopter une résolution appelant à un cessez-le-feu immédiat**. Il faut envoyer un message fort aux acteurs du conflit pour sauver la vie des civils pris au piège de cette guerre et atténuer leurs souffrances.
4. **En toutes circonstances** et dans n'importe quel conflit, qu'il s'agisse de Gaza ou de l'Ukraine, la Belgique défend les mêmes principes: le respect des dispositions de la **Charte des Nations Unies** et le respect du **droit international humanitaire** par toutes les parties. Les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution doivent être appliqués activement. Il en va de même pour la quatrième Convention de Genève protégeant les civils.
5. La Belgique est particulièrement préoccupée par **le sort des enfants**, tués, blessés, séparés de leurs parents. Les horreurs de la guerre auront un impact psychologique pour des années. Il faut mettre fin à toute forme de violation de leurs droits. Les enfants kidnappés doivent être libérés immédiatement et sans condition. Toutes les parties doivent travailler, sans plus attendre, à la mise en œuvre de la résolution 2712 du CSNU.
6. La Belgique a condamné avec la plus grande fermeté les actes de **violence sexuelle** perpétrés par les terroristes du Hamas et appelé à ce que toute la lumière soit faite sur ces crimes. Aujourd'hui, des experts indépendants des Nations-Unies font

aussi état d'allégations sérieuses de violations des droits humains auxquelles les femmes et les filles palestiniennes sont soumises dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, victimes notamment d'exécutions arbitraires, d'agressions sexuelles et d'autres traitements dégradants. La violence à l'égard des femmes et des filles, y compris la violence sexuelle, est inacceptable. Partout. Toujours.

7. Face à des violations répétées du droit international, la Belgique appelle à la **reddition des comptes et plaide pour que les personnes responsables des crimes les plus graves soient poursuivies** par les juridictions nationales compétentes ou, à défaut, par la Cour pénale internationale. A ce titre, la Belgique salue les clarifications récentes apportées par le Procureur Khan quant aux actions qui pourraient être entreprises par son Bureau.

8. Devant l'urgence humanitaire, la Belgique appelle à :
 - Un **cessez-le-feu immédiat** respecté par toutes les parties, permettant notamment la mise en œuvre de la résolution 2720 du Conseil de sécurité ;
 - La libération immédiate et sans condition de tous les **otages**;
 - La mise en œuvre des mesures conservatoires de la **Cour internationale de Justice**, en ce compris celle ayant trait à la prise sans délai, par l'Etat d'Israël, de mesures effectives pour permettre la fourniture de toute urgence de services de base et d'aide humanitaire.
 - Il est impératif de permettre un **accès humanitaire permanent et sans entrave** à la bande de Gaza ainsi que créer les conditions pour que les acteurs humanitaires puissent distribuer l'aide.

9. La **lutte contre le Hamas**, le Jihad islamique et d'autres groupes terroristes et extrémistes violents sera d'autant plus efficace si elle s'accompagne d'un **horizon politique** offrant des garanties sécuritaires à Israël, tout en répondant aux aspirations légitimes à l'autodétermination du peuple palestinien. Ces objectifs ne sont pas mutuellement exclusifs, bien au contraire. Pour cette raison, la Belgique soutient **une solution politique à deux Etats**. La Belgique salue les appels du Secrétaire général à poser les bases d'actions concrètes et irréversibles en ce sens. La Belgique appuie, en outre, pleinement l'organisation d'une conférence préparatoire pour la paix, telle que proposée par l'Union européenne, en lien avec l'Effort de Paix initié par l'Union européenne, l'Arabie Saoudite, l'Egypte, et la Jordanie. Restaurer un horizon politique, à travers une solution politique à deux Etats constitue la **seule perspective pour garantir une paix durable et lutter contre les extrémismes**.

Je vous remercie.